



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 FÉVRIER 2021 À 11H**

**Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg  
Salle des commissions A**

**Et en visioconférence en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19  
Convocation du 9 février 2021**

**Présents** : Claudine HUCKERT, Pia IMBS, Stéphane SCHAAL, Thierry SCHAAL, Françoise SCHAETZEL, Justin VOGEL

**Présents en visioconférence** : Michel ANDREU-SANCHEZ, Jacques BAUR, Danielle DAMBACH, Bernard FREUND, Xavier ULRICH

**Absents excusés** : Marc HOFFSESS

**5.2021      Permis de construire à Erstein : construction d'une nouvelle plateforme  
logistique Würth**

La commune d'Erstein a transmis, pour avis au syndicat mixte pour le SCOTERS un dossier de permis de construire valant évaluation environnementale pour un projet d'extension-restructuration de la plateforme logistique Würth à Erstein.

**Description de la demande**

La plateforme logistique Würth est localisée dans la zone d'activité ouest d'Erstein, sur 10,25 ha, en bordure et au nord de la voie ferrée reliant Strasbourg à Sélestat, à quelques centaines de mètres de la gare d'Erstein. Elle assure la réception, le stockage et la mise sous colis de marchandises pour l'approvisionnement de clients et points de vente répartis sur l'ensemble du territoire français. Elle dispose d'un accès direct à la RD 1083.

Le projet d'extension-restructuration concerne la partie sud du site d'implantation actuel et prévoit la création de trois bâtiments adjacents à la plateforme logistique existante :

- Un bâtiment expédition sur 2 niveaux, d'une surface au sol de 2 600m<sup>2</sup>, équipé de 12 quais PL ;
- Un bâtiment fonctionnel sur 5 niveaux, d'une surface au sol de moins de 1 000 m<sup>2</sup>, accueillant des locaux administratifs et sociaux ;
- Un bâtiment shuttle de 1 740 m<sup>2</sup> au sol, servant de stockage automatisé des produits.

La hauteur de ces bâtiments sera au maximum de 20,76m, soit une hauteur équivalente au bâtiment existant voisin, visible depuis la RD 1083. Les façades se calqueront sur celles du bâtiment existant afin de conserver un ensemble cohérent. Les couleurs (rouge, blanc, gris) rappelleront celles de la société.

Des panneaux photovoltaïques seront mis en place sur le bâtiment fonctionnel (cf. p. 162 du dossier).

Le projet induira également une inversion du sens de circulation des PL sur le site (entrée au sud – Bureau du syndicat mixte pour le SCOTERS du 16.02.2021

sortie au nord), ainsi que la création d'une nouvelle entrée et d'un second poste de garde au sud.

Le projet permettra, immédiatement ou à terme d'ici 2029, une augmentation :

- Du volume stocké : de 4 700 à 7 600 tonnes
- Du nombre de colis expédiés quotidiennement : de 12 000 à 22 000
- Du volume d'entrepôt : de 245 130 à 281 645 m<sup>2</sup>.

À terme, le trafic journalier de la société Würth s'établira à 70 PL, 10 camionnettes et 290 VP, soit une augmentation sur le site de l'ordre de 40%. L'impact sur le trafic de la RD 1083 est de l'ordre de +0,9% pour les PL et inférieur à +0,5% pour les VP (cf. étude d'impact).

La partie sud du site, concernée par le projet est actuellement en herbe.

L'aménagement de la voie de desserte du nouveau pôle d'expédition induira la coupe des arbres présents en façade est du site (engagement dans le cadre des mesures ERC à ne pas couper pendant la période de nidification des oiseaux). Des arbres seront replantés en bordure est du site. Le dossier précise que l'exploitant est déjà engagé dans une démarche de protection de la biodiversité (fauchage tardif, zéro pesticides).

La plateforme logistique ne conduit à aucun rejet ou infiltration d'eau vers le sous-sol et les eaux-souterraines. Les eaux pluviales des nouvelles extensions seront raccordées au collecteur pluvial existant. Le bassin de rétention du hall logistique existant sera comblé dans le cadre du projet d'extension, et transféré vers un nouveau bassin aménagé en bordure sud-ouest du site (750m<sup>2</sup>).

Le site Würth, comme l'ensemble de la zone d'activité, est concerné par une zone à enjeux faibles pour le Crapaud vert.

Dans le cadre du projet d'extension, une campagne de mesures sonores a été effectuée en juillet 2020 en activité normale. Elle révèle que les bruits sur site imputables à la société Würth ne sont pas dissociables de ceux des industries voisines ainsi que des infrastructures proches (voie ferrée, RD 1083).

### Le projet au regard des orientations du SCOTERS

Les zones d'activités existantes, comme celle d'Erstein, doivent être optimisées en priorité.

La localisation des activités économiques génératrices de transports de marchandises importants, en particulier la **logistique**, doit intégrer la présence de la voie d'eau et/ou du réseau ferré et s'appuyer autant que possible sur leur potentiel.

L'implantation de nouvelles zones logistiques doit répondre avant tout aux besoins des entreprises implantées sur le territoire, existantes et à venir, ainsi qu'à l'approvisionnement des populations de la région de Strasbourg.

Les grandes opérations d'aménagement, qu'elles concernent la mise en place d'équipements et services, le développement de sites d'activités ou celui de quartiers situés en entrée de ville, doivent s'accompagner d'un **effort de qualité** sur l'aspect architectural des constructions, l'agencement et la réalisation des espaces publics. A cette fin, des mesures permettant d'assurer la qualité des aménagements, celle des constructions comme celle des espaces extérieurs, doivent être édictées en tenant compte du besoin d'espaces paysagers, en assurant une bonne insertion des modes doux de déplacement et en veillant à l'accessibilité des services et des équipements par les personnes à mobilité réduite. Afin notamment de maîtriser l'écoulement des eaux pluviales, toute nouvelle opération d'aménagement doit comporter des surfaces d'espaces verts non imperméabilisés ou des espaces de stockage, en rapport avec sa taille.

La création d'activités visera à être accompagnée d'une **valorisation des modes de déplacements**

Bureau du syndicat mixte pour le SCOTERS du 16.02.2021

**autres que la voiture individuelle.** A titre d'exemple, celle-ci peut prendre les formes suivantes : faciliter les accès et les parkings sécurisés pour les deux-roues ; mettre en place des plans de mobilité d'entreprise ; inciter au co-voiturage, au transport à la demande, ...

### III : Analyse de la compatibilité du projet

Le projet prend place sur l'emprise actuelle du site logistique Würth, sans impact en matière de consommation foncière. Toutefois, il ne présente pas d'ambition spécifique en matière d'amélioration ou de garantie de qualité du site (aménagement paysagers en frange, biodiversité, cadre de travail, accessibilité en mode doux, etc.). Les arbres abattus seront néanmoins replantés.

Le projet permet de conforter l'activité existante et de répondre au développement de la demande en matière logistique (click and collect, livraison). La restructuration du site logistique permettra notamment la « consolidation » de colis, soit l'optimisation du transport fret.

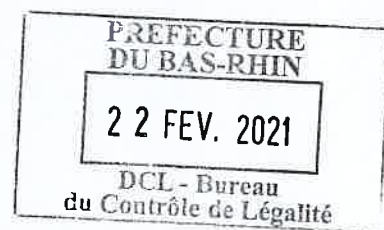
La hausse du trafic routier, émettrice de gaz à effet de serre et potentiellement de nuisances sonores, est considérée dans l'étude d'impact comme non impactante, le site étant situé à l'écart d'espaces protégés et des espaces habités.

*Le bureau syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité  
Décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet d'extension-restructuration de la plateforme logistique Würth à Erstein appelle la remarque suivante :***

- ***veiller à l'intégration et à la qualité tant urbaine qu'architecturale et paysagère du site.***  
*Le pétitionnaire est ainsi encouragé à développer l'approche qualitative des espaces laissés libres (perméabilité, respect de la biodiversité, transition avec les espaces voisins, toitures végétalisées, etc.) et à encourager les déplacements en mode doux des salariés en lien notamment avec la proximité de la gare.*

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La transmission à la Préfecture le **18 FEV. 2021**  
La publication le **18 FEV. 2021**  
Strasbourg, le **18 FEV. 2021**



  
La Présidente  
Pia IMBS